



SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITES

2012

I	Aide et Reclassement : Service d'Aide aux Justiciables de l'arrondissement de Huy	5
I.1	Le Service Aide aux Victimes	5
I.1.1	Coordonnées et accessibilité	5
I.1.2	Evolution	5
I.1.3	Equipe	6
I.1.4	Tâches/activités	6
I.1.5	Problématiques rencontrées	7
I.1.6	Besoins/attentes du SAV	8
I.2	Aide aux inculpés non détenus et aux condamnés libérés	9
I.2.1	Coordonnées	9
I.2.2	Evolution	9
I.2.3	Tâches/activités en 2012	10
I.2.4	Besoins/attentes du service pour le secteur auteurs	10
II	Aide psychosociale aux détenus et à leurs familles et autres activités en milieu carcéral	11
II.1	Description des actions	12
II.2	Réalisations en 2012	13

Introduction

Depuis 34 ans, **Aide et Reclassement** s'est fait connaître pour ses nombreuses actions en faveur des justiciables. Ce terme est utilisé pour désigner toute personne qui entre en contact avec la justice et plus particulièrement avec la justice pénale que ce soit en tant qu'auteur d'une infraction (prévenus, condamnés, libérés) ou en tant que victime d'une infraction (plaignant, personne lésée, partie civile).

L'ASBL est agréée par la Région wallonne en tant que Service d'Aide Sociale aux Justiciables de l'arrondissement judiciaire de Huy et, par la Communauté française, comme Service d'Aide aux Détenus dans les prisons de Huy, Marneffe et Andenne.

Elle a, de longue date, développé des initiatives en faveur des victimes d'infractions, contribué à l'insertion de justiciables (condamnés ou libérés) et mis en place des actions dans le domaine de l'éducation permanente et l'alphabétisation.

Résolument pluraliste, l'asbl a su, au fil de son évolution combiner un souci de professionnalisme dans l'approche des problématiques et dans sa gestion, avec la participation volontaire et le souci des partenariats.

Bilan d'activités de l'année 2012

Le présent rapport propose une synthèse du bilan qualitatif et quantitatif des actions menées dans le cadre de nos divers agréments, respectivement en qualité de Service d'aide sociale aux justiciables, de Service d'aide aux détenus et d'association active dans le domaine de l'éducation permanente, durant l'année 2012.

Pour une bonne compréhension de l'évolution de nos activités, chaque section est précédée d'un bref rappel historique et du contexte de nos différentes actions. La dernière partie est consacrée à des informations sur l'organisation générale de nos services et plus spécialement à leur coordination qui a connu, cette année encore de nouveaux développements.

Nous espérons que ce document synthétique contribuera à une meilleure visibilité de l'intense activité réalisée par nos équipes, dans un contexte de travail souvent difficile. Nous invitons le lecteur qui souhaiterait en savoir plus à s'adresser à notre service administratif pour obtenir les bilans d'activités détaillés. Ceux-ci seront prochainement téléchargeables sur notre site www.aideetreclassement.be.

L'équipe de direction.

I Aide et Reclassement : Service d'Aide aux Justiciables de l'arrondissement de Huy

I.1 Le Service Aide aux Victimes

Un lieu d'accueil, un espace où se reconstruire, une main tendue aux victimes
Situés au cœur de la ville de Huy, les locaux d'Aide et Reclassement sont répartis entre deux petites maisons : la première, héberge le Service d'Aide aux Victimes (SAV); la deuxième réunit les autres départements (service social, service d'intervention en toxicomanies, cellule alpha-insertion, secrétariat).
Pionnière de l'aide aux victimes, l'ASBL a très tôt voulu leur offrir un lieu d'accueil chaleureux, un espace où déposer leurs souffrances et se reconstruire avec l'aide d'une équipe professionnelle. Mais parce qu'il est souvent difficile de faire la première démarche pour chercher de l'aide après un événement choquant, l'équipe du SAV n'hésite pas à faire le premier pas, par exemple en recontactant des victimes qui ont autorisé la police à communiquer leurs coordonnées. **Chaque année, plusieurs centaines de victimes (adultes et enfants) franchissent le seuil du SAV pour une information, une aide psychologique ou un accompagnement social. Cette année encore les demandes relatives à de jeunes victimes ont mobilisé une attention accrue de notre équipe.**

I.1.1 Coordonnées et accessibilité

Service Aide aux Victimes – rue Rioul 24 – 4500 HUY
Tél. 085.21.65.65.

Le service est accessible les jours ouvrables de 9 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.

Un rendez-vous peut être fixé, en cas de nécessité, en dehors des heures de permanence, compte tenu des possibilités de l'équipe. Cette possibilité a été utilisée régulièrement pour faire face au surcroît de demandes tout au long de l'année.
En cas de besoin, nos intervenants assurent des visites à domicile ou au lieu d'hospitalisation.

I.1.2 Evolution

C'est en 1980, à la suite de la fusillade à Hannut, que l'Asbl Aide et Reclassement a étendu son objet social aux victimes d'infractions. En 1985 le service Aide aux Victimes a été mis en place d'abord comme expérience pilote pour la Communauté Française. Par la suite la mission d'aide aux victimes a été reprise dans l'agrément comme Service d'aide aux Justiciables de l'arrondissement.

Le service exerce la mission d'aide psychologique et sociale aux victimes et à leurs proches depuis plus de vingt-cinq ans. Le SAV dispose de locaux propres au 24, rue Rioul, dotés d'une entrée et d'une salle d'attente distincte des autres services.

L'agrément dans le cadre de la Région Wallonne a permis de lui conférer un poste statutaire de psychologue à temps plein. Le reste de l'équipe est APE. Un effort particulier est fait pour améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité. En outre, la section victimologie joue depuis 30 ans, un important rôle de promotion de l'aide aux victimes et des droits des victimes à l'égard des autorités et du public.

I.1.3 Equipe

Depuis plusieurs années le SAV dispose d'une équipe pluridisciplinaire, composée de 2 psychologues, 1 juriste, 1 AS et 1 criminologue (coordinateur). Au fil de l'année, nous avons tâché de renforcer l'équipe pour la prise en charge psychologique des nombreuses jeunes victimes.

I.1.4 Tâches/activités

L'équipe a dû faire face cette année encore et, avec plusieurs pics, à l'accroissement des demandes de suivis psychologiques. Au fil des réunions d'équipe, le problème de l'instauration d'une liste d'attente s'est posé de manière lancinante. Il a fallu, à plusieurs reprises, repenser notre organisation interne pour limiter le risque de délais d'attente.

Prises en charge individuelles.

339 dossiers concernant des victimes directes ou leurs proches ont été traités en 2012 dont 188 nouveaux, 126 anciens poursuivis et 25 ré-ouverts.

Le tableau récapitulatif des prestations du S.A.V. révèle que les 339 situations traitées durant l'année ont nécessité 3.902 interventions en ce compris les démarches dans le cadre du recontact des victimes orientées par la police.

Ces interventions se répartissent en 201 visites à domicile (ou à l'hôpital), 1259 entretiens à la permanence, 2116 entretiens téléphoniques, 262 courriers échangés, et 64 autres démarches.

Sur fond de hausse générale, c'est surtout le nombre d'entretiens au bureau qui se démarque avec une hausse de plus de 20 %. Outre la charge de travail que cela représente, ceci explique aussi les problèmes organisationnels (d'agenda, de locaux) auxquels nous avons été confrontés.

Groupe de parole

Ce groupe, mis en place depuis 2004, est destiné à des femmes victimes de violence conjugale et/ou sexuelle. Il s'agit d'un groupe ouvert. Nous acceptons un maximum de 7 à 10 participantes que les 2 animatrices (psychologues) auront sélectionnées préalablement sur base d'entretiens individuels. Celles-ci entrent dans le groupe avec un objectif général qu'elles veulent atteindre (plus de confiance en soi, plus d'estime de soi, savoir mettre des limites, etc.). Ces dernières années, une attention particulière est apportée aux problèmes liés à la parentalité. L'activité s'est poursuivie en 2012. En outre la brochure de présentation a été actualisée.

Sensibilisation

Depuis sa création, le SAV est intervenu à diverses reprises dans le cadre de modules de formation de différents professionnels et de la sensibilisation d'auteurs détenus. Durant l'année écoulée, l'équipe a dû renoncer à certains projets en raison de la surcharge de travail et de l'augmentation des demandes de prise en charge.

Des étudiants ont néanmoins été reçus au service, lors d'un rallye social et nous nous sommes investis dans l'organisation de la campagne du ruban blanc à Huy dans le cadre de la plateforme d'arrondissement (sur la thématique des violences conjugales). Une soirée a été organisée à l'attention du grand public et notamment d'un public de jeunes. Des démarches de sensibilisation ont également visé plusieurs services club de notre région.

Information

La participation à une plateforme locale de santé, à Amay, a procuré plusieurs opportunités de diffuser nos brochures. La brochure du groupe de parole a été actualisée et rééditée. Au mois de mai, le service a participé à la porte ouverte organisée par Aide et Reclassement, dans le cadre de la journée de l'Europe.

En outre le coordinateur est intervenu à Tihange, comme orateur dans une soirée d'information sur les violences conjugales. Une nouvelle page d'accueil consacrée à notre SAV a été intégrée dans notre site internet. Celui-ci propose également, en plus de liens utiles, une brochure d'information sur les droits des victimes.

Promotion de la politique en faveur des victimes

Malgré l'absence de soutien financier spécifique, notre coordinateur a poursuivi l'animation du réseau des SAV francophones (GRAV) et les contacts avec les instances chargées de la politique en faveur des victimes au niveau fédéral. Il a également participé à la première assemblée générale du Réseau d'Expertise sur la politique en faveur des victimes.

I.1.5 Problématiques rencontrées

Au niveau du terrain

Mise en place depuis une dizaine d'années, la prise en charge d'enfants victimes ou proches de victimes d'infractions répond à un besoin dont l'utilité ne doit plus être démontrée. Cette année, le service a été, à nouveau, confronté à un problème de file d'attente pour la prise en charge psychologique d'enfants victimes, suite à une augmentation des demandes de près de 50 %

La problématique des violences conjugales et sexuelles sur les femmes représente, à nouveau, une part fort importante des situations prises en charge. Elles ont atteint 44 % en 2012. A cet égard, l'approche du groupe de parole continue à répondre aux attentes d'une partie de ce public. Le manque cruel de logement reste un problème lancinant. Le service est également confronté aux difficultés de réinsertion de ce public. A cet égard, un module de redynamisation a été mis sur pieds. Il n'a toutefois pas pu être réalisé, cette année, en raison de la surcharge de nos intervenantes.

Au niveau de l'organisation du réseau

Aide et Reclassement – Synthèse des rapports d'activités en 2012

La synergie avec les autres services qui interviennent dans le champ de l'assistance aux victimes pourrait encore être renforcée. A cet égard, les efforts de la DG05 du ministère de la Région wallonne, en 2010 et 2011 étaient porteurs d'espoir mais n'ont pas eu jusqu'ici de retombée perceptible. Ainsi le nombre de formulaires de renvoi adressés par les services de police est en baisse.

Heureusement, notre SAV bénéficie d'une longue tradition de collaboration avec de nombreux services. Celle-ci doit toutefois être régulièrement relancée par des actions de sensibilisation ou d'information. Une nouvelle campagne est envisagée pour 2013.

I.1.6 Besoins/attentes du SAV

L'activité du service est largement tributaire des postes APE dont la part à charge de l'Asbl pèse lourdement sur son budget. Il faut notamment trouver, chaque année, un financement complémentaire, sur fonds privés, pour le poste d'AS qui nous a été attribué dans le cadre du plan Marshall. Certains aménagements des locaux devenus indispensables ont pu être réalisés en 2012, grâce à un apport de la Loterie Nationale mais des aménagements sont encore nécessaires notamment en terme d'isolation sonore. La nécessité d'un renfort du service pour les prises en charge psychologiques de victime est patente. Celle-ci découle de l'augmentation des demandes dont une majorité dans un contexte de violences conjugales. Une solution partielle a pu être trouvée ponctuellement durant l'année écoulée mais reste insuffisante.

1.2 Aide aux inculpés non détenus et aux condamnés libérés

A côté de l'aide aux victimes, notre Service d'aide aux justiciables a également une mission en matière d'aide aux justiciables non détenus ainsi qu'aux condamnés libérés.

1.2.1 Coordonnées

La section « aide aux auteurs » du Service d'aide aux justiciables de l'arrondissement de Huy a ses locaux **au siège de l'ASBL Aide et Reclassement, rue Rioul, 22**. Le 1^o accueil est assuré par le secrétariat au 1^o étage. Les permanences et entretiens (sociaux ou psychologiques) se tiennent au 2^o étage.
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h00 et de 13h00 à 16h30

1.2.2 Evolution

L'aide aux condamnés libérés et à leurs proches fait partie de l'objet social initial de l'Asbl dans le prolongement des activités de l'ancien comité de patronage. Ses objectifs ont été adaptés en 1985 passant de la tutelle post-pénitentiaire à une offre de services dans le cadre d'une aide aux justiciables sollicitée ou acceptée

En 1989, un Service d'Intervention en Toxicomanie (SIT) s'est mis en place au sein de l'Asbl pour apporter une aide spécifique aux détenus incarcérés pour infractions à la loi sur les stupéfiants. Le SIT a progressivement élargi son public cible aux inculpés non détenus, prévenus, condamnés libérés pour cette problématique ainsi qu'à leurs proches.

Le Service d'Aide Précoce (SAP) a développé en 1991, la nouvelle mission d'aide aux prévenus et inculpés non détenus dans le cadre de l'Arrêté communautaire instaurant l'aide aux justiciables. Depuis le transfert à la Région Wallonne, en 2001, les intervenants du SIT et du SAP agissent dans le cadre des missions du Décret, ils complètent par leurs interventions plus ciblées le travail des AS et psychologues en charge de l'aide aux justiciables et à leurs proches.

Notre équipe s'efforce d'atteindre un maximum de personnes libérées afin de leur offrir une aide sociale dans le cadre de leur réinsertion, de répondre au mieux à leurs demandes et de les orienter en cas de nécessité. Par des contacts divers avec le réseau social, elle s'emploie à faire connaître le service des usagers potentiels, de leurs familles et des professionnels. Elle peut soutenir le libéré et sa famille lors de sa libération, assurer une continuité des actions entreprises en prison, collaborer avec les autres services qui sont confrontés à ce public particulier.

Programme de dédommagement

Une de nos intervenantes assure, plus spécialement, le suivi, après la libération du plan de remboursement des parties civiles mis en place durant la détention.

L'aide aux inculpés et à leurs proches fait également partie de nos missions. Elle consiste en un accompagnement psychosocial spécifique de toute personne en

liberté risquant l'intervention des autorités judiciaires (police, parquet, juge d'instruction), inculpé ou condamné maintenu en liberté. Cette mission inclut le soutien psychosocial avant, pendant et après la dépendance à un produit illégal chez les justiciables concernés et leurs proches (SIT).

Qu'il s'agisse d'inculpés ou de libérés, notre service entend développer une attention particulière pour la problématique des violences conjugales.

I.2.3 Tâches/activités en 2012

Nombre de dossiers : 101 parmi lesquels **84** nous paraissent répondre aux critères de la Région Wallonne

Ceux-ci se répartissent en :

- 4** inculpés;
 - 44** condamnés libérés, dont **12** personnes prises en charge dans le cadre du programme de dédommagement ;
 - 12** autres justiciables ;
 - 29** familles ou proches dont 5 nouveaux;
- En outre, nous dénombrons :
- 16** suivis psychologiques dont 7 nouveaux

Sensibilisation

Cette année, une présentation de nos services a notamment été organisée à la Maison de Justice, dans le cadre de la plateforme santé d'Amay, de la plateforme d'arrondissement sur les violences conjugales et lors de la journée porte ouverte du 5 mai.

Information :

Diffusion régulière d'informations auprès des organismes et autorités pour faire connaître la permanence réservée aux libérés et aux proches de justiciables. En 2012, nous avons préparé la 3^{ème} édition du guide pratique de la réinsertion pour Huy et sa région, mis au point avec notre Service d'Aide aux Détenus. Tous les services concernés (+/- 200) ont été recontactés.¹

Notre service a également participé à l'élaboration de la brochure d'information éditée par la Région Wallonne, destinée à faire partie du kit de sortie.

I.2.4 Besoins/attentes du service pour le secteur auteurs.

1. Développer le réseau des collaborations (police locale, maisons de justice, parquets, services sociaux locaux, EFT et autres centre de formations d'adultes, etc.) et disposer des ressources professionnelles nécessaires pour assumer les renvois éventuels supplémentaires qui en résultent.

¹ Le guide pratique de la réinsertion pour Huy et sa région, édition 2012-2013 disponible au secrétariat d'Aide et Reclassement.

Le renforcement de l'équipe par un poste mi-temps AS a été mis à profit pour accentuer nos efforts d'intégration du service dans le réseau social local.

Il est vite apparu que ces efforts débouchaient sur une demande accrue de prises en charge psychologiques plutôt que sociales.

Les diverses rencontres avec la Maison de Justice n'ont débouché que sur des orientations pour des suivis psychologiques.

Faute de pouvoir dégager un poste dans le cadre prévu par notre agrément (le mi-temps psychologue et le mi-temps en sciences humaines étant affectés, de longue date, au SAV où ils sont saturés) notre ASBL a pu détacher, pour un temps de travail limité, deux des psychologues intervenant en prison. Le financement est assuré dans le cadre de notre programme Tremplin pour l'Insertion qui bénéficie d'un co-financement européen jusque fin 2013.

2. Renforcement des possibilités d'hébergement et de logement. Ce point est régulièrement mis à l'agenda tant au plan local que régional via la Commission Wallonne de l'Action. Le problème reste entier dans notre arrondissement. Les capacités d'hébergement pour un public d'ex-détenus sont insignifiantes et les loyers hors de prix.

3. Souhait d'une articulation plus systématique entre le travail en prison et l'action de l'A.S.J. Nous avons fait diverses propositions dans ce sens, via notamment, le groupe de travail « sortant de prison », mis en place par la Région Wallonne.

Les premiers jalons ont été placés dans le cadre du projet Tremplin pour l'insertion. Plusieurs pistes évoquées dans le G.T. réinsertion pourraient inspirer de nouvelles initiatives, notamment par des interventions du SASJ dans la période précédant la libération. Ainsi, en 2013, A&R entend développer les plateformes connexion insertion destinées à renforcer l'information des intervenants extérieurs sur la problématique de la réinsertion post-pénitentiaire et la collaboration avec le réseau social.

II Aide psychosociale aux détenus et à leurs familles et autres activités en milieu carcéral.

L'activité de notre association dans le cadre des prisons de Huy, Marneffe et Andenne s'inscrit dans le cadre général de son agrément par la Communauté française, en tant que **Service d'Aide aux Détenus de l'arrondissement judiciaire de Huy**. Toutefois, au fil de son développement, l'ASBL a mis en place des actions qui vont au-delà des obligations qui en découlent en termes d'offre d'aide. Elle s'emploie à développer, à travers ses propres services et grâce à divers partenariats, un programme d'action aussi global que possible en réponse aux besoins considérables qui sont constatés au quotidien.

II.1 Description des actions

a) Aide sociale aux détenus prévenus ou condamnés

L'action de notre équipe sociale vise notamment la clarification et régularisation de certaines problématiques (lois sociales, logement, endettement) ; l'exploration des possibilités de réinsertion socioprofessionnelle et dans la mesure du possible un processus d'évolution et de changement du justiciable.

Un soutien psychosocial spécifique avant, pendant et après la dépendance à un produit illégal est proposé par le service d'intervention en toxicomanies.

b) Aide psychologique aux détenus

La démarche d'aide psychologique vise à aider le détenu à exprimer et clarifier son vécu, ses difficultés par rapport à divers contextes (carcéral, familial, social), à acquérir une meilleure connaissance de soi, se renforcer psychologiquement, réfléchir à la signification et aux conséquences de sa délinquance, préparer un éventuel travail thérapeutique après sa détention.

c) Programme de dédommagement

Le programme proposé par notre service, entend favoriser l'indemnisation des parties civiles durant la détention.

d) Service Lien

Le service Lien vise à maintenir et, si possible, renforcer les liens entre les papas détenus et leur(s) enfant(s). Un ¼ temps psychologue et ¼ temps AS sont chargés de la mise en place et de l'encadrement de **l'espace enfants-papas** et au suivi des demandes de rencontres adressées à notre service lien. Parallèlement des démarches sont entreprises, dans ce cadre ou au départ de l'espace famille, pour élargir notre offre d'aide aux familles de détenus.

e) Visiteurs bénévoles

Renouer les liens avec le monde extérieur c'est aussi la mission des visiteurs bénévoles qui, en donnant leur temps et leur capacité d'écoute active, aident de nombreux prisonniers à sortir de leur isolement. Le groupe d'une douzaine de visiteurs est encadré par une de nos psychologues et bénéficie de séances régulières d'échange et d'information.

f) Cellule alpha insertion

L'équipe composée de deux formatrices, d'agents de guidance et d'une responsable pédagogique, poursuit son activité dans les trois prisons. Le volet alpha fait l'objet d'une collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dans le cadre du programme bonus alpha. Les cours se donnent à raison de six périodes par semaine, à Andenne et Marneffe. Une activité Français Langue Etrangère a été mise en place, à notre initiative, à Andenne en parallèle avec l'offre d'alphabétisation. A Huy, où les

conditions ne permettent pas l'organisation de cours sensu stricto, c'est un atelier « tremplin pour le français » qui est animé une fois par semaine.

3 agents de guidance (1,5 ETP) ont la charge de l'accompagnement des stagiaires en formation dans le cadre des cours d'alphabétisation, de français langue étrangère ou de remise à niveau au sein des 3 prisons où nous intervenons. Ils constituent des référents privilégiés pour la mise en place du parcours d'insertion de ce public loin de l'emploi.

Enfin, un poste de responsable pédagogique permet d'orienter aux mieux et d'accompagner pédagogiquement les candidats aux différentes formations, en collaboration avec les différents formateurs.

Ces différentes activités poursuivent un but commun : amener la personne condamnée à entamer en prison le travail qui peut l'aider à reprendre une place dans la société et l'accompagner dans son parcours d'insertion.

g) Autres activités

En marge de ses actions d'aide psychosociale et de formation-insertion, A&R a développé au fil des années des initiatives inspirées par des objectifs d'éducation permanente. Depuis notre reconnaissance en tant qu'association active dans ce domaine, celles-ci se sont progressivement organisées autour de deux axes principaux dont l'encadrement et la promotion sont confiées à notre responsable à la coordination locale : axe 1, ouverture à la citoyenneté par l'expression et l'éducation non formelle ; axe 2, activités collectives de développement et d'expression culturels.

II.2 Réalisations en 2012.

Nombre de dossiers 502 dossiers de détenus et proches de détenus ont été suivis par notre service social ou par un de nos intervenants psychosociaux spécialisés, contre 448, l'année précédente, dans les 3 prisons se répartissant en :

20 prévenus pris en charge par notre Service d'aide précoce et **44** par notre assistante sociale à la prison de Huy (maison d'arrêt)

334 dossiers de détenus condamnés,

14 dossiers dans le cadre du programme de dédommagement

32 dossiers pris en charge par le Service d'interventions en toxicomanies ;

58 dossiers, dans le cadre de la mission de maintien et/ou de rétablissement du lien l'enfant et son parent détenu. En outre ce personnel a organisé 12 espaces enfants-papas au CPE de Marneffe , comptant **359** participations dont **79** de papas et **133** d'enfants et **147** d'accompagnants

Enfin, **212** détenus ont été suivis psychologiquement dans les trois prisons.

Ces chiffres, déjà éloquentes ne tiennent pas compte des **116 guidances sociales** mises en place par nos agents d'insertion dans le cadre du projet Tremplin pour l'insertion qui a vu également l'organisation de **5 modules d'alphabétisation**(dont un atelier) et de **2 modules de Français langue étrangère**. Si ces activités sont collectives, des accompagnements pédagogiques sont aussi offerts, individuellement, à des proches de personnes détenues. **79 apprenants** ont bénéficié d'un ou plusieurs de ces modules qui représentent au total, près de **4000 h de cours**

D'un point de vue quantitatif, il ressort de notre bilan d'activités ASD que les objectifs définis sur base de nos missions décrétales sont largement atteints. Ce constat encourageant ne doit pas occulter les réelles difficultés, les freins persistants et les situations parfois critiques auxquelles nos collaborateurs sont confrontés. Parmi ces dernières, les prises d'otages, d'abord, les émeutes, ensuite, dont les effets se sont encore fait sentir, durant cette année, rappellent, si c'est nécessaire, que le cadre carcéral reste un contexte de travail particulièrement difficile, nécessitant une attention permanente des intervenants, un encadrement et un soutien approprié de la part des pouvoirs organisateurs.

Dans un tel contexte l'intérêt manifesté par les collectivités locales et d'une manière plus générale par la collectivité constitue un soutien particulièrement précieux et une motivation supplémentaire pour nos équipes.